

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

15 – 18 décembre 2018

**15. Déléation de gestion des conventions de mise à disposition  
de locaux à la Maison de l'Emploi et de la Solidarité**

Rapporteur : Madame BAULU.

**Considérant** que la Maison de l'Emploi et de la Solidarité a été créée en septembre 2013,

**Considérant** que la Maison de l'Emploi et de la Solidarité a pour vocation d'héberger des associations moissagaises et/ou des partenaires institutionnels à vocation sociale et/ou en lien avec l'emploi,

**Considérant** que pour pouvoir installer lesdits partenaires à la Maison de l'Emploi et de la Solidarité, il convient de prendre une convention de mise à disposition de locaux entre la Mairie et le partenaire,

**Considérant** que la Commune a confié les missions d'accueil, d'animation et de gestion de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité, et par conséquent, la gestion des bureaux de permanences aux différentes associations et/ou partenaires,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la délégation de gestion au CCAS des conventions de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi et de la Solidarité au profit des partenaires et/ou associations,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la prise en gestion par le CCAS de la mise à disposition des locaux,

**DIT** que toutes les conventions de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi et de la Solidarité au profit des partenaires et/ou associations concernées seront désormais signées par Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT